ES					
				111	
		1	-	MP)	

ENFANT	<u>NDM</u> :				 		PRENOM	:	 		
<u>age</u> :		ans EN C	<u>IS D'URGEN</u>	<u>VCE ☎</u> : .	 	<u>E</u>	IS SCOLAIRE	<u>.</u>) PAS	S PARASOL 1	Photo

O Enfant en situation de handicap : afin de faciliter l'accueil de votre enfant, merci de prendre contact en amont avec le directeur de l'accueil

OBLIGATOIRE Fiches sanitaires et carnet de vaccination

INFORMATIONS SPECIFIQUES POUR CET ETE

- Le PROGRAMME est susceptible d'être adapter en fonction des conditions météo et de la disponibilité des partenaires. Les ACTIVITES SPORTIVES seront déterminés au fur et à mesure en lien avec la Ville de Poitiers.
- ■PASS PARASOL permet aux enfants domiciliés dans le Grand Poitiers d'avoir la gratuité pour le bus et de nombreuses activités sportives pendant tout l'été. Pour ce faire, vous pouvez la demander directement auprès de l'accueil du Local en présentant une photo de l'enfant. OBLIGATOIRE !!!
- AIDE DE 27 € DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE pour chaque enfant âgé de 3 à 16 ans, famille domiciliée dans la Vienne ayant un quotient C.A.F. ou M.S.A. inférieur ou égal à 450 € au 1er janvier de l'année en cours ; pour un séjour supérieur à 3 jours consécutifs. Pensez à remplir une fiche de renseignements « Tous en vacances » !
- AIDE DE 60 € DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE pour chaque enfant âgé de 3 à 16 ans, famille domiciliée dans la Vienne ayant un quotient C.A.F. ou M.S.A. inférieur ou égal à 450 € au 1er janvier de l'année en cours ; pour un séjour avec hébergement d'une durée de 5 jours. Pensez à remplir une fiche de renseignements « Tous en vacances » !

INSCRIPTIONS &- PAIEMENT AU LOCAL

- **LUNDI 13h30 18h45**
- **MARDI 13h30 18h45**
- **MERCREDI** 09h00 18h45
- **JEUDI** 09h00 12h00 + 13h30 18h45
- VENDREDI 13h30 17h45
- VACANCES SCOLAIRES : fermeture entre 12h00 et 14h00 ainsi que les Matinées des Lundis, Mardis et Vendredis.

AUTORISATION DE SORTIE ET URGENCES MEDICALES

- Dans le cadre des activités proposées aux enfants, nous vous rappelons qu'il vous est vivement conseillé de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels et matériels.
- En cas d'accident ou de maladie, lorsque l'enfant est dans un des Accueils de Loisirs du Local ou fait une activité organisée par le Local, le personnel prévient les parents. En cas d'absence de ceux-ci, il sera fait appel au médecin le plus proche. En cas d'urgence, il sera fait appel aux services de secours les plus proches.
- Les utilisateurs du centre de loisirs sont avertis que les enfants rentrant chez eux ou s'absentant du centre pour différentes activités par leur propre moyen à la fin d'une journée de centre, devront fournir une autorisation parentale permanente ou occasionnelle, idem pour les enfants accompagnés par des personnes autres que les responsables légaux.
- Commission Nationale Informatique et Libertés: la plupart des informations portées sur le présent questionnaire font l'objet d'un traitement automatisé ; l'article 8 de la loi du 6 janvier 1978 accorde à l'usager un droit d'accès et de rectification sur les informations nominatives le concernant. Cette requête doit être adressée à Monsieur le Directeur.

HORAIRES DES ACCUEILS DE LOISIRS

Voir tableau

RESERVATION & ANNULATION

- L'inscription n'est prise en compte qu'à partir du règlement et sur présentation d'un dossier complet et signé par le responsable légal de l'enfant.
- Les réservations sont **enregistrées** par ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles.
- En cas d'absence, chaque journée réservée sera facturée sauf pour raisons médicales justifiées. Toutefois une tolérance est accordée pour les demandes faites 15 jours avant la journée annulée sous la forme d'un avoir, à valoir sur une prochaine réservation.
- Pour les cas particuliers, une demande doit être formulée à l'attention de Monsieur le Directeur par écrit ou par courriel : coordsc@lelocal.asso.fr
- Ne seront pas prises en compte les réservations faites par courrier, téléphone, fax, courriel.
- Les demandes de remboursement ne pourront pas être prises en compte au-delà du 15ºme jour du mois suivant
- Pour les mercredis libérés ou les vacances, la journée sera facturée entière quelque soit la durée de présence de l'enfant.

DOCUMENTS A FOURNIR

Le dossier est valable du 01/09 au 31/08

Merci de présenter les originaux :

- Les derniers avis d'imposition du foyer
- Le carnet de santé
- Le numéro d'allocataire CAF ou MSA
- Un justificatif de domicile
- L'attestation AEH (en situation d'handicap)
- Remplir I fiche d'adhésion (pour la saison)
- Remplir 1 fiche sanitaire (pour la saison)
- Remplir 1 fiche de **réservation** (tous les 2 mois)

TRANSPORT ET REPAS

- Un transport est proposé après la cantine entre les écoles COLIGNY, PASTEUR, PAUL BLET, DAMIEN ALLARD, JULES FERRY, RENAUDOT, PETIT TOUR, MINIMES et l'accueil de loisirs. Ne pas oublier de présenter la copie de cette réservation à l'école. Il en va de même de La Rivoline ou de Cornet vers la Fourmilière.
- Les repas cochés seront facturés aux familles par la Ville de Poitiers, le mois suivant. Si vous devez fournir le repas de votre enfant pour des raisons médicales, n'oubliez pas d'en avertir l'accueil (la facturation par la Mairie est différente).

REDUCTION

- **Réduction de 10** % sur les réservations du 2ème enfant et suivant
- A valoir sur l'activité ou sur la période ayant le montant le moins élevé,
- Si réservation sur la même période,
- A la demande des familles.

Je soussigné(e),	déclare inscrire mon entant
à l'Accueil de Loisirs et au transport collectif pour les jours notés sur cette feuille, et m'engage à respecter le règlement intérieur du Loca	
Directeur(trice) de l'Accueil de Loisirs à faire pratiquer toute intervention médicale que nécessiterait l'état de santé de mon enfant. Enfin, j'autorise	mon enfant à participer aux
différentes enties et activités prognisées par la MCL / La Local potamment les sorties à la niscina et à la nationire	

Fait à Poitiers, le : / / Signature du responsable légal de l'enfant :

O Chantier Loisirs « Ca Roule Dans Le Parc » au Parc de Blossac du 06/07 au 29/07/16 Au choix maximum **4 jours** : Lundi au Vendredi 9h00 / 12h00 – 16h / 19h et Samedi et Dimanche : 16h / 19h. 1 journée = 1 capital loisirs de 10 € **/**07 **/**07 **/**07 **/**07 à valoir sur les activités du Local entre le 01/09/16 et le 31/08/17. Ne pas oublier de signer l'autorisation parentale. 414 519 728 901 1215 1492 1878 TARIFS / QF à 413 à 518 *à 727* à 900 à 1214 à 1491 à 1877 Et + **POITIERS** 65 90 115 140 165 180 210 240 O Séjour Asasp Arros – de 14 à 16 ans 7 places du 18 au 22/08 Hors P. *78* 108 138 168 198 216 *252* 288

DEPART ET ARRIVEE ALL LOCAL

DEPART ET ARRIVEE AU LOCAL APPER MUDI (ET BEIREE)										
O	MAI	IN (OU JOURN	itt)		APRES-MIDI (ET SDIREE)					
PASS PARASOL Obligatoire 1 Photo	ACTIVITES / Lieu	HORAIRES / NB Maxi	PIQUE-NIQUE	TARIFS	ACTIVITES / Lieu	HORAIRES / NB Maxi	PIQUE-NIQUE	TARIFS		
MERCREDI 06/07	◯ Le « Welcome P'tit déj »	10h00 - 12h00 / 24			O Activités sportives / Plein air ou gymnase	13h15 - 17h00 / 24		3 €		
JEUDI 07/07	○ Web Radio / Le Local	10h00 - 12h00 / 8			Water Jumping / Vivanne	14h00 - 171h00 / 16		15 €		
VENDREDI 08/07		10h00 - 17h00 / 24	101	3€						
LUNDI 11/07	○ Ski Board Nautique / Moncontour						101	15 €		
MARDI 12/07	○ Cinéma + atelier culinaire / Le Local							8€		
MERCREDI 13/07	O Journée à la mer						101	8€		
JEUDI 14/07	FERIE									
VENDREDI 15/07	O Kayak / St Benoît	10h00 - 12h00 / 7		3€	Karting/ Migné Auxances	13h00/17h00 / 16		12 €		
LUNDI 18/07	Accueil libre / Le Local	9h00/12h00 / 12			Activités sportives / Plein air ou gymnase	13h15 / 17h00 / 12		3 €		
MARDI 19/07	○ Tournoi de ping pong / Le Local					14h00 /-17h00 / 12		2 €		
MERCREDI 20/07	○ Web Radio 10h00 / 12h00				14h / 17h00 / 12		2 €			
JEUDI 21/07	Accrobranches / Fontaine Le Comte					13h00/17h00 /8		12 €		
VENDREDI 22/07					Atelier goûter / Le Local	14h00 / 17h00 / 12		3 €		
LUNDI 25/07	Activités des jeunes / Le Local	9h00 / 12h00 / 24		3€	Atelier vélo / Le Local	14h0 / 17h00 / 12				
MARDI 26/07	Séjour lac de St Cyr Départ le mar / 12 places Retour le merci						rdi 26 à 9h00 redi 27 à 16h00			
MERCREDI 27/07		·			🍽 Pour le déje	euner du mardi		15 €		
JEUDI 28/07	○ Journée Web Radio / Le Local					10h00 / 17h00 / 24	101	3 €		
VENDREDI 29/07		0	Atelier roman ph / Le Local	iotos		10h00 -17h00 / 24	101	3 €		

Paiement différé au □ 01/08 et au □ 01/09 CB / CESU (- <mark>de 6 ans</mark>) / Espèces / Chèque / Chèque Vacances			Séjour	€	Activités	€
	Adhésion	댙	Réduction	- €	Total	€

Pour les sorties kayak et piscine un test d'anti panique et un certificat de 25 m natation sont obligatoires. Pour obtenir ces documents il vous faut contacter votre piscine de secteur. Les tests sont gratuits